

LÉGATION DE SUISSE EN GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES

Eidg. Volkswirtschaftsdepartement	
HANDELSABTEILUNG	
* 24. JUL. 1931 *	
No 8 -	$\frac{F.B-2-1}{8-3-1}$

RÉFERENCE

DIVISION ECONOMIQUE.

R.b.6.1931 CR/EG.

Négociations douanières

Union douanière Austro-Allemande.32, QUEEN ANNE STREET,
CAVENDISH SQUARE, W.1.

le 22 juillet 1931.

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer, par votre lettre du 16 juillet (M.-8-G.B.-2.), une notice rédigée par vous à la suite d'une conversation que vous aviez eue le même jour avec l'Attaché Commercial de la Légation de Grande-Bretagne à Berne, qui était venu vous soumettre une proposition relative aux négociations suisse-britanniques entreprises au mois de mars dernier.

Il résulte de la suggestion que vous a soumise l'Attaché Commercial à Berne que la Grande-Bretagne pense que la Suisse pourrait, le cas échéant, renoncer à lui demander une contre-prestation en échange de certaines modifications que nous pourrions être

Département Fédéral de l'Economie Publique,
Division du Commerce,

B e r n e .

Dodis



- 2 -

amenés à apporter à notre propre tarif en faveur de l'importation anglaise en Suisse.

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de cette manifestation de désir qui vous est faite dans l'intention de favoriser, dans le sens anglais bien entendu, les pourparlers en cours.

A vrai dire, cette suggestion ne nous surprend nullement et nous comprenons parfaitement la réponse que vous avez donnée et qui est d'ailleurs celle que nous aurions faite nous-mêmes, au cas où l'idée nous aurait été soumise à votre intention par la Board of Trade.

Vous vous souviendrez, à ce propos, que dans les rapports d'orientation sur la situation que nous vous avons envoyés et plus précisément dans notre communication du 15 mai 1931, nous vous donnions un compte-rendu d'une visite à Sir Henry Fountain, Chef de la Section des Traités au Board of Trade.

L'objet de notre visite alors avait été de recueillir son impression sur les réponses qu'il avait reçues des divers pays auxquels avait été envoyée la proposition Graham.

- 3 -

Sir Henry, avec une attitude à peine perceptible de découragement, nous dit alors que les réponses, y compris bien entendu la nôtre, n'avaient pas correspondu, dans les grandes lignes, à l'attente du Board of Trade. Ces réponses, à son avis, étaient les unes et les autres bien "continentales" dans leur conception, c'est-à-dire qu'elles tendaient à initier des négociations de traités de commerce proprement dites, alors que la Grande-Bretagne au contraire avait en vue une sorte de proclamation de vaste portée dans laquelle ce pays offrait implicitement de maintenir son système fondamental de libre-échange et que les Etats pressentis se contenteraient de prendre acte avec satisfaction de cette décision importante, sans émettre des désirs de contre-prestations substantielles qui, forcément, devaient amener les Etats sur le terrain des négociations commerciales.

Cette situation s'explique d'autant mieux que le Board of Trade n'est pas accoutumé à ce genre de négociations tarifaires, qu'il se sent, sur ce terrain, en infériorité et qu'il aurait été heureux de pouvoir les éviter. D'autre part, il me paraît cependant sensé d'admettre que Mr. Graham et ses collaborateurs auraient

- 4 -

pu s'attendre à ce que les différents Etats intéressés sur le Continent ne leur répondissent pas strictement en conformité avec les désirs et intérêts anglais. Cette pensée s'explique à l'égard de la Suisse plus spécialement, dont on sait que le tarif est parmi les plus bas du monde.

Je ne vous ai plus renseigné ces derniers temps sur le développement dans toute cette question et sur les pourparlers qui auraient pu être entamés entre la Grande-Bretagne et les autres Etats qui ont répondu à la proposition Graham. Mais on a évidemment laissé tomber, depuis lors, l'intérêt direct qu'on portait à la chose, parce qu'elle a été, dans une certaine mesure, contrecarrée par la proposition de l'Union douanière austro-allemande et par les problèmes se rattachant à ceux qui sont étudiés par la Commission de l'Union Européenne.

Je tâcherai néanmoins de voir prochainement Sir Henry Fountain pour connaître la situation actuelle de l'affaire et recueillir quelques données sur le point de vue des milieux économiques britanniques.

Je me réserve par conséquent de vous écrire à nouveau.

- 5 -

J'ajoute ici, en passant, un renseignement confidentiel que j'ai reçu sur l'attitude de la Grande-Bretagne en face de l'examen qui se fait actuellement à la Haye de la proposition d'union douanière avancée par l'Allemagne et l'Autriche.

On se rappelle que le Gouvernement britannique s'était tenu, dès le début, dans une réserve assez marquée, en déclarant qu'il faisait examiner la portée politique et économique du projet en tant qu'il pouvait toucher la Grande-Bretagne. On sait aussi que cette enquête n'a donné aucun résultat pratique et qu'à l'heure actuelle, les Anglais déclarent n'avoir aucun élément pour juger le côté positif ou négatif que pourrait avoir à leur égard la conclusion de cette "Zollunion".

En conséquence, il semble aussi que, dans une attitude quelque peu vacillante, l'on attend tout simplement la décision de la Haye, tout en gardant le souci de ne rien faire et de ne rien publier qui pourrait être interprété comme la volonté de la Grande-Bretagne de ne point laisser à l'Allemagne l'expression de toute sa souveraineté dans les voies qu'elle cherche pour s'acheminer vers sa reconstruction.

- 6 -

Les milieux politiques bien informés, sans vouloir présager des décisions qui vont être prises à la Haye, estiment cependant qu'il n'y aura pas de jugement tranchant, c'est-à-dire pas de "clear cut" comme on dit ici, mais il est fort probable que la légitimité du projet sera reconnue, tandis que la Cour émettra, par contre, un avis sur la possibilité que l'acte légal en lui-même pourrait bien avoir des conséquences qui seraient, elles alors, illégales. Le résultat d'une pareille décision quelque peu flottante serait, d'après l'opinion qu'on exprime ici, de nature à faire que le projet en tout cas ne se réalise pas rapidement et que les pourparlers indispensables avec les Etats qui s'y opposent permettent de tirer la chose en longueur.

Je vous envoie sous ce pli une coupure du "Times" d'aujourd'hui qui reproduit les dernières nouvelles parvenues à Londres au sujet des délibérations à la Haye.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération la plus distinguée.

1 annexe.



22. Juli 1934

AUSTRO-GERMAN CUSTOMS UNION

GERMAN CASE BEFORE HAGUE COURT

FROM OUR OWN CORRESPONDENT

THE HAGUE, JULY 21

The Permanent Court of International Justice opened its twenty-second session yesterday. The five cases which will be heard this session concern (1) the proposed Austro-German Customs Union; (2) the Free Zones of Upper Savoy; (3) the railway traffic between Lithuania and Poland; (4) the treatment of Polish nationals in Danzig territory; and (5) the sovereignty over Eastern Greenland. The Court began with the Austro-German Customs Union proposal, referred to it for advisory opinion by the League Council in May.

Germany had sent two representatives to the Court, Austria three, France two, and Italy and Czechoslovakia five each. The Austrian and Czechoslovak Governments had each requested that a Judge of its own nationality should sit on the Bench. The Austrian request was supported by the German representative, and the French representative held that if the Court agreed to this the same concession would have to be made to Czechoslovakia. The Italian representative had no objection to either of the requests. After deliberation the Court decided that there was no ground in the present case for the designation of *ad hoc* Judges either of Austria or Czechoslovakia.

Yesterday and to-day Professor Bruns addressed the Court on behalf of Germany. He said that the question was entirely a legal one and that it should not be looked at from the economic or the political point of view. He denied that Austria was losing her independence through the proposed union.